Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260429-DELIB27_2026-DE

Date de convocation : le 17 avril 2026

Délib n° 27-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; M. SERRES Alexandre ; Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; M. LASSERRE Christian ; Mme GIFFON Pascale ; Mme DOCET Charlène ; Mme UZEL Martine ; M. VAN NOPPEN Johan. **Absents :** **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNE

Madame le Maire présente le Budget Primitif de la Commune de l'année 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif de la Commune 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS VOTÉS	229 350,00	193 019,81
Virement à la section d'investissement (023)	96 560,00	
Excédent reporté de N-1 (002)		132 890,19
TOTAL	**325 910,00**	**325 910,00**

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS VOTÉS	386 300,00	148 915,00
Virement de la section de fonctionnement (021)		96 560,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		61 625,48
Affectation à la section d'investissement (1068)		79 199,52
TOTAL	**386 300,00**	**386 300,00**

Le Budget Primitif de la Commune 2026 s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes = 325 910,00 €
- Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 386 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune 2026 présenté ci-dessus.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)